

Écrit par

Mardi, 24 Janvier 2012 22:37 - Mis à jour Mardi, 24 Janvier 2012 23:03

Mise au point



L'Ambassade de la République Démocratique du Congo à Bruxelles a lu avec étonnement l'article « Chaude alerte à Bruxelles : l'Ambassade de la RDC à vendre ? » paru dans la livraison du mardi 24 janvier 2012 du quotidien « Le Phare » paraissant à Kinshasa

Dans cet article, l'auteur qui se base sur des rapports de conversations circulant « de bouche à oreille » entre « Congolais de l'Etranger, surtout ceux résidant en Europe » affirme, au conditionnel, que des « commissionnaires et candidats acheteurs » ont confirmé « dans des cercles privés » la décision de l'Etat Congolais propriétaire ou de ses délégués de vendre le bien immobilier.

L'Ambassade de la République Démocratique du Congo à Bruxelles tient donc à faire la mise au point suivante sur cet article :

- L'Ambassade de la République Démocratique du Congo à Bruxelles dément catégoriquement les allégations contenues dans cet article au style léger qui se base sur des sources couvertes à souhait du voile de l'anonymat et abuse dans l'utilisation du conditionnel pour échapper à l'obligation d'apporter des preuves. Pourtant le journal qui est à la base de la diffusion de telles

Écrit par

Mardi, 24 Janvier 2012 22:37 - Mis à jour Mardi, 24 Janvier 2012 23:03

allégations même s'il utilise le conditionnel contrevient à la déontologie journalistique qui postule que le journaliste a l'obligation d'apporter les preuves de ce qu'il affirme. Ce qui paraît dans l'annonce faite par « Le Phare » tombe donc dans le cas de la « divulgation de fausses nouvelles » ;

-Si le journal «Le Phare » avait sérieusement investigué sur le sujet, il aurait pu obtenir de nombreux congolais de l'Étranger qui se rendent quotidiennement en leur Ambassade à Bruxelles, des témoignages fiables sur ce qui se fait en terme de réfection au sein de la chancellerie congolaise depuis la nomination de l'Ambassadeur Henri Mova Sakanyi. Dès lors, il serait malvenu que ces efforts de réfection de ce bâtiment du patrimoine d'Etat congolais depuis 1961 soient ainsi annihilés ;

-Concernant les éventuelles marches de protestation prévues à cet effet, elles risqueraient donc de sonner creux dans la mesure où elles seraient inspirées de faits imaginaires. Il s'agirait alors d'une action gratuite pour nuire à la République.

L'Ambassade de la République Démocratique du Congo à Bruxelles déplore de tels agissements qui sont de nature à déprécier le climat entre la communauté congolaise à l'Étranger et sa représentation diplomatique.

L'Ambassade de la République Démocratique du Congo à Bruxelles et ses services se tiennent à la disposition des journalistes désireux d'être informés de la vérité des faits pour une information objective.

Bruxelles, le 24 janvier 2012

Service de Presse et Communication